

AFFAIRES JURIDIQUES

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE à 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 17 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 9 décembre 2022

Sous la présidence de Me Didier MOULY, Maire

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Bruno BREHON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, M. Jean-François DARAUD, Mme Christine DAUZATS, M. Vincenzo GIARDINA, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Stéphanie KAISER (absente au vote du point 19), M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Me Didier MOULY, M. Jacques PAIRO, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

M. Xavier BELART (à M. Jacques PAIRO), Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES (à M. Bertrand MALQUIER), Mme Cyrielle BOUISSET (à M. Guy CLERGUE), Mme Anne-Marie BRETTE (à M. Jean-Michel ALVAREZ), M. Julien CALMON (à Mme Christine DAUZATS), M. Jean-Pierre COURREGES (à Mme Évelyne RAPINAT), Mme Sylvie COUSIN (à M. Yves PENET), M. Patrick FRANÇOIS (à M. Nicolas SAINTE-CLUQUE), M. Alexandre GUENFICI (à Mme Sylvie ALAUX), M. Serge KALPAKDJIAN (à Mme Sophie PONS-PELOFY), Mme Rabiye MONTÖR (à Mme Florence VITASSE), M. Éric PARRA (à Mme Yamina ABED), Mme Marie-Christine PINET (à M. Patrick BARDY), Mme Viviane THIVENT (à M. Yann RUDENT)

Absents excusés :

Mme Virginie BIROCHEAU, M. Jean-Claude JULES, Mme Gaëlle PAVAN

**Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT**

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022.....	4
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	4
3 - COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DE L'ESPACE CULTUREL, SPORTIF ET ÉCONOMIQUE DÉNOMMÉ NARBONNE ARENA	4
4 - SOLIDARITE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PIMMS (POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES) DU NARBONNAIS	10
5 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DE L'ASSOCIATION PIMMS (POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES)	11
6 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT ET DES MONTANTS DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL DANS LE CADRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL).....	11
7 - RESSOURCES HUMAINES - ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE	13
8 - RESSOURCES HUMAINES - UTILISATION DES VÉHICULES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	13
9 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2022 – BUDGET ANNEXE DES PORTS.....	14
10 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2022 – BUDGET PRINCIPAL.....	15
11 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023	15
12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2023	15
13 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE - CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS - EXERCICE 2023	20
14 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS - EXERCICE 2023.....	21
15 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE – CAMPING DE LA COTE DES ROSES – EXERCICE 2023	21
16 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE – PARKINGS - EXERCICE 2023.....	21
17 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE – CAMPING LA FALAISE - EXERCICE 2023	22
18 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DE RÉGISSEUR - ÉCARTS DE COMPTAGE LIÉS AU DISPOSITIF ILLICODE.....	22
<i>Bertrand MALQUIER</i>	22



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

19 - SPORTS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	22
<i>Jacques PAIRO</i>	22
20 - SPORTS - CONVENTION PARTENARIAT COUPE DU MONDE DE RUGBY 2025.....	23
<i>Jacques PAIRO</i>	23
21 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE NARBONNE	23
<i>Jean-Paul CESAR</i>	24
22 - PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION PULX	24
<i>Yves PENET</i>	24
23 - FONCIER - PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION ET DE DÉCLASSEMENT - EHPAD L'OUSTAL SIS QUAI DE LORRAINE	25
<i>Didier MOULY</i>	25
24 - URBANISME - PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PROJET DE BASSIN - SECTEUR DES AMARATS.....	25
<i>Didier MOULY</i>	25
25 - URBANISME - PUP SECTEUR SAINTE LOUISE – SCI CORSALETTI	26
<i>Didier MOULY</i>	26
26 - URBANISME - PUP PERMIS D'AMÉNAGER LE CLOS DES GEYSSIÈRES.....	26
<i>Didier MOULY</i>	26
27 - ESPACE PUBLIC - SYADEN - EFFACEMENT BT PROMENADE DU FRONT DE MER - TRANCHE 1 - POSTES OCÉANIS ET CAPOUNADES.....	27
<i>Sophie PONS-PELOFY</i>	27
28 - COEUR DE VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU GRAND NARBONNE 2023-2025 ENTRE L'ÉTAT, L'ANAH, LE DÉPARTEMENT, LA VILLE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE	27
<i>Sophie PONS-PELOFY</i>	27
29 - CITOYENNETE – EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022.....	27
<i>Yamina ABED</i>	28
30 - INTERCOMMUNALITE - PARTENARIAT VIDÉO PROTECTION VILLE/GRAND NARBONNE	28
<i>Bertrand MALQUIER</i>	28
31 - MOTION DEPOSEE PAR JEAN-FRANCOIS DARAUD - INDEPENDANT -	28
<i>Jean-François DARAUD</i>	28

La séance est ouverte à 18h32

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît. Le Conseil municipal commence, merci aux présents d'être là.

M. le Maire procède à l'appel nominal

Monsieur le Maire : Je souhaite la bienvenue à M. Michel BASCOUL qui remplace Mme PALMADE-GIMENEZ qui a démissionné et qui a rejoint la commune de Colomiers en tant qu'attachée directrice de cabinet de Mme le Maire de Colomiers. Monsieur BASCOUL, soyez le bienvenu et bon Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, je vous propose, comme toujours, au regard du Code Général des Collectivités, de bien vouloir conserver les assistants habituels en tant qu'auxiliaires au secrétariat : le DGS, le DGA, le DRH, la Cheffe de cabinet, la Directrice du pôle Administration Générale et sa collaboratrice directe, la Directrice des finances, la sténotypiste et, bien entendu, l'équipe technique qui nous accompagne. Je vous propose comme secrétaire de séance, comme d'habitude, Mme RAPINAT. S'il n'y a pas d'objections ou d'autres candidats, nous pouvons la considérer comme secrétaire de séance.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Didier MOULY

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de questions particulières sur l'ordre du jour, nous pouvons commencer le Conseil municipal avec l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre. Y a-t-il des observations ou des questions ?

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

3 - COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DE L'ESPACE CULTUREL, SPORTIF ET ÉCONOMIQUE DÉNOMMÉ NARBONNE ARENA

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci, Monsieur le Maire. Cet avenant présente quatre chapitres. Le premier concerne la mise en place, à la demande de la collectivité, d'un plan de communication multi supports. C'est un échange de communications, c'est l'information institutionnelle faite de part et d'autre pour profiter des flux de l'ARENA et, en même temps, faire profiter à l'ARENA de ceux de la Ville. La deuxième partie est la prise en charge par la collectivité afin de renforcer son soutien au Narbonne Volley – comme on l'avait déjà exprimé dans les colonnes de la presse durant l'été quand le volley avait rencontré des difficultés financières – de prestations liées aux matchs, essentiellement les frais d'utilisation de l'équipement par le club de volley qui se chiffrent à 116 000 € et que la Ville prendra en charge. Il n'y a pas de TVA sur cette partie. La troisième partie de cet avenant concerne l'information faite à la Ville des tarifs applicables par le délégataire. Il s'agit essentiellement de la notification au délégant, avant le 1^{er} novembre, pour les modifications tarifaires qui ont lieu à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. C'est également la mise en œuvre de la clause de révision annuelle. Nous avons voulu une simplification de la procédure tant d'information que de modification de ces tarifs. Dans l'indexation des tarifs, il y a 3 volets. Le premier concerne l'indexation annuelle et contractuelle dont vous avez une formule en page 11 de l'avenant et qui est la même sur le contrat de Délégation de Service Public. La deuxième est l'indexation dérogatoire par rapport à certains postes. Vous vous doutez qu'elle concerne essentiellement les fluides. La troisième est la révision générale à l'initiative de la collectivité ou du délégataire. C'est une procédure qui passe en Conseil municipal. Il faut qu'un déséquilibre notoire soit constaté dans les rapports entre le prestataire et le délégataire pour que cette révision générale soit mise en place. Enfin, le quatrième volet est le respect de la laïcité – la loi du 25 août 2021 – qui impose de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public dans les contrats. C'est une clause maintenant obligatoire et on profite de cet avenant N°2 pour l'insérer. Voilà ce qu'il faut retenir de cet avenant proposé au vote.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Madame Milanka PETROVIC : Tout d'abord, je vous souhaite, Monsieur le Maire, et à tous les élus du Conseil municipal ainsi qu'à tous les Narbonnais et Narbonnaises de bonnes fêtes de fin d'année. L'avenant pour lequel nous allons voter concerne la mise en place d'un plan de communication multi supports, relatif à l'équipement et à sa programmation ainsi qu'une prise en charge supplémentaire de certaines prestations liées aux matchs et donc un coût supplémentaire de 116 000 € pour la collectivité en soutien au club Narbonne Volley tout en sachant qu'en 2021, la fréquentation pendant les matchs était de 1 383 spectateurs en moyenne pour des places qui coûtent entre 6 et 11 €. L'ARENA nous apparaît donc surdimensionnée avec ses 4 817 places avec des défauts de construction puisque la Ville a enclenché récemment la dommages-ouvrage à cause de nombreuses fissures et fuites. Des travaux supplémentaires ont également eu lieu concernant le remplacement des sièges trop durs ; des travaux faits au niveau du chauffage et maintenant du wifi. C'est une salle qui présente beaucoup de défauts techniques et qui apparaît difficilement rentable. Le rapport d'exploitation de 2021 de l'ARENA a mis en évidence un déficit d'exploitation de plus de 650 000 €, comblé par la Ville. Je voterai pour cette délibération, car je pense qu'il faut continuer de faire vivre cette structure et soutenir nos clubs sportifs. Par contre, dans la mesure où il va y avoir des réparations, ne devrait-on pas penser à réaménager le bâtiment afin de pouvoir le rentabiliser au mieux ? Je ne sais pas, par exemple en créant au premier étage un bar-restaurant, une salle de jeux ou autre. Le 22 septembre dernier, en Conseil municipal, nous avons signé une convention de partenariat entre la Ville, le Grand Narbonne et l'INSA de Toulouse. Je pense qu'il serait intéressant de proposer aux étudiants de réfléchir à un projet de réaménagement de l'ARENA. Merci.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci de me laisser la parole. En principe, on intervient très peu au dernier Conseil municipal avant Noël, c'est souvent très calme, il n'y a pas de surprises. Là, il y a un cadeau de 1 M€. On pourrait dire : « *Le million, le million* ».

Cette délibération, à quelques jours de Noël, pourrait presque passer inaperçue, voire totalement anodine. Je rappelle à ceux qui ont la mémoire courte que lorsque la délégation de cet équipement a été confiée par la majorité Nouveau Narbonne à la société S-PASS, l'opposition municipale avait fait, à l'époque, une conférence de presse le 7 février 2019 – après le dernier Conseil municipal du 31 janvier 2019 – pour alerter les Narbonnais sur le tour de passe-passe qui venait d'être opéré. En effet, dans les annexes du rapport d'analyse de l'offre initiale du 5 septembre 2018, présenté à la Commission de service public, les charges d'exploitation de la salle multi modale avaient été fixées à la somme de 2,3 M€ par la société S-PASS qui, je le rappelle, était la seule société à avoir répondu à l'appel d'offres. Cette dernière avait évalué la contrainte particulière de service public c'est-à-dire, en clair, la somme que la Ville devait lui verser chaque année pour équilibrer son budget de fonctionnement, à 1 261 000 €. Lors du Conseil municipal du 31 janvier 2019, c'est finalement une somme de 687 000 € TTC à l'euro constant qui devait être consacrée tous les ans par la Ville au fonctionnement de cette salle, gérée par une société privée.

Nous étions surpris, on s'était demandé à l'époque comment ont-ils fait pour faire en sorte que cette société accepte de réduire son fonctionnement de près de moitié et surtout de réduire la subvention d'équilibre – je l'appellerai comme cela pour que tout le monde comprenne – de la Ville de Narbonne par deux, de passer de 1,2 M€ à 650 000 € HT ? Eh bien, en fait la Ville veut d'abord supprimer un emploi. Il n'y a que 5 emplois prévus pour cette structure et il y en a un qui a été supprimé. D'ailleurs, l'une des personnes qui devaient être dans cette structure, me semble-t-il, a ensuite intégré, tout simplement, la DRH des services de la Ville de Narbonne. C'était le poste de commercial. Vous m'arrêtez, si je me trompe. Ensuite, deux lignes qui se trouvaient dans la partie « charges variables sur évènement » ont été supprimées. Il s'agissait des charges de coproduction évaluées à 752 000 € par an et la promotion des manifestations, c'est-à-dire la ligne communication qui avait été évaluée à 67 000 € par an. Ce que ne disaient pas non plus à l'époque M. le Maire et son Premier adjoint c'est qu'en supprimant la coproduction, la Ville de Narbonne allait limiter le nombre de spectacles à 17 alors que le délégataire en avait prévu 27 et sur un nombre de manifestations fixé à 52, la Ville achetait, par compensation financière, 28 dates au Budget Principal. Ce qui représentait, je le rappelle, 54 % de l'activité financée par des fonds publics. Nous avions prédit à l'époque – puisque nous prédisons toujours des choses négatives, c'est extraordinaire, le verre à moitié vide, à moitié plein – que le taux d'occupation à l'année de cette salle serait très faible. Je vous rappelle que lors du dernier rapport du délégataire, le taux d'occupation de cette salle était de 16,7 %. Nous avons aussi attiré l'attention de la presse sur le fait que les partenaires de la Ville devront malgré tout payer les prestations de nettoyage, de sécurité incendie et de fluide. On avait oublié aussi – on ne le savait pas encore à l'époque – le montage et le démontage pour passer de l'aspect spectacle à un fonctionnement sport. D'où les difficultés rencontrées par le club de volley, parues dans la presse, vis-à-vis desquelles M. le Maire, le 27 juillet 2022, avait fait semblant de ne pas comprendre en indiquant qu'il ne comprenait pas que M. RIBOUREL était revenu sur la prise en charge des frais de location pour boucler son budget. Il avance les coûts d'utilisation de l'ARENA pointés par la DNACC pour déclasser le club. C'est selon moi un leurre pour cacher la réalité de sa gestion ! La Ville va accompagner le club, mais je ne sais pas sur quelles modalités. On est là pour être à côté du club, mais il faut être transparent ! Nous avons dit effectivement à l'époque : « *Attention ! Cette gratuité n'est pas vraiment gratuite, il va y avoir des coûts importants* ». Et on les avait sous-évalués, j'ai la conférence de presse. Nous les avons évalués à environ 1 658 € HT par match. On était très loin. Nous avons calculé sur la base des tarifications qu'on avait à l'époque.

Maintenant que je vous ai rafraîchi la mémoire, il est précisé dans cette délibération – qui a pour objet de nous faire voter ce deuxième avenant – que cet avenant a pour objet de mettre en place, à



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

la demande de la collectivité, un plan de communication multi supports relativement à l'équipement et à sa programmation pour conforter l'image et la fréquentation de cet équipement. En clair, la Ville va supporter de manière claire et précise la communication de l'ARENA pour augmenter sa fréquentation et pas seulement pour le volley ! Ne faites pas supporter le coût de l'ARENA au volley. Il faut arrêter de trouver ce leurre, c'est très malin de votre part. Lors de la présentation du rapport d'exploitation, on a vu que la fréquentation est très faible et pas que pour le volley ! La moyenne de spectateurs dans cette salle de 4 817 personnes est de 1 500, en moyenne : 1 700 pour les spectacles et 1 300 environ pour le volley. Cette fameuse ligne « communication » de 67 000 € avait été supprimée par vous, à votre demande, sur le budget de l'ARENA et on comprend bien comment effectivement on avait baissé artificiellement le budget.

Ensuite, cet avenant a pour objet de prendre en charge certaines prestations liées aux matchs, essentiellement les frais d'utilisation de l'équipement pour le club sportif Narbonne Volley, pour renforcer son soutien à ce club. Bien entendu, dans la délibération, vous n'annoncez aucun chiffre. Les chiffres sont simples, ce sont les suivants : 142 400 € HT par an pour la mise à disposition des 16 journées « gratuites », étant précisé que si ces 16 journées ne sont pas utilisées, bien entendu, la somme ne pourra pas être diminuée d'autant ; 116 440,80 € par an au titre des prestations obligatoires pour ces 16 journées c'est-à-dire les fluides (l'électricité), nettoyage, montage et démontages pour la configuration sport. Le montage et démontage coûte par an 69 287 €. C'est pour cela qu'à l'époque on avait dit, si vous voulez que cette salle soit, avant tout, dédiée au volley, attention au coût de transformation de la salle de spectacle en salle de sport. 16 demi-journées d'entraînement 19 000 € donc, en clair, la Ville de Narbonne va verser, à partir de 2023, pour le fonctionnement de l'ARENA – c'est ce qu'il faut retenir, c'est une convention entre la Ville et l'ARENA – une somme totale de 924 540 €. Les 665 700 € que nous avons vus la dernière fois, la subvention pour les dates prévues pour la Ville de Narbonne dont notamment le volley et d'autres manifestations, plus les 142 400 €, plus les 116 440 €, cela fait bien 924 000 € somme à laquelle il convient d'ajouter la communication qui va être entièrement supportée par la Ville de Narbonne, par ses propres deniers, pour essayer de faire en sorte qu'il y ait davantage de fréquentations de cette salle – donc on peut évaluer la ligne qui avait été détournée à 67 000 € – et je peux ajouter aussi la mise à disposition pour les policiers municipaux qui sont contraints de faire la circulation le soir des spectacles pour éviter des accidents. On pourrait l'évaluer aussi de manière plus précise plus tard lorsque nous aurons les heures consacrées à l'ARENA pour certains employés municipaux... Ce sont des subventions aussi déguisées à hauteur de 20 000 € environ ! On y est au million ! Donc la Ville va dépenser maintenant, en fonctionnement pour l'ARENA, chaque année, 1 M€. Finalement, tout ce qu'on avait dit à l'époque se réalise petit à petit.

Il est vrai que votre transparence... Vous essayez chaque fois de camoufler les choses et surtout de faire supporter cette augmentation par le club, c'est déplorable. On aurait préféré, en clair, que vous augmentiez la subvention du club de Volley et là, effectivement, ce serait une aide directe qui montre que vous voulez faire en sorte que ce club continue avec de bons résultats sans difficultés financières plutôt que de faire cette délibération et cette présentation complètement erronée qui ne correspond pas à la réalité. Nous sommes contre cette présentation, contre cette manière de procéder avec l'ARENA. On y est. Ce n'est pas la roue de la Fortune – j'ai commencé par : « *Le million, le million* » – avec l'ARENA, c'est la roue de l'infortune et on en a pour de nombreuses années.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MALQUIER, voulez-vous répondre ?

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je n'ai pas une grande motivation à répondre à M. SAINTE-CLUQUE, mais c'est Noël et, comme il le dit, je ferai l'effort. Je pense et j'espère que vous avez compris que vous étiez inaudible et incompréhensible pour l'ensemble du Conseil municipal, mais également pour la population qui vous écoute. Vous avez voulu aller chercher dans la nostalgie et le souvenir de vos conférences de presse. Vous vivez dans cette opposition, vous en êtes tellement imprégné qu'elle

vous rend fou. Si demain à l'ARENA le nouveau spectacle de Starmania existe, je vous invite à vous y rendre et à participer aux 4 800 spectateurs qui partageront cette scène et je vous invite à regarder le grand gourou de cette mise en scène parce que c'est un peu vous, l'annonceur de mauvaises nouvelles, le mauvais oracle. Vous essayez, dans vos côtés nostalgiques, de retrouver cette vieille conférence de presse qui avait abouti au tirage d'un tract – vous vous en souvenez peut-être, Monsieur le Maire – où M. SAINTE-CLUQUE annonçait 25 M€ d'investissement, budget de fonctionnement pour l'ARENA 2,5 M€ par an : « *Je vous le dis, Narbonnaises, Narbonnais, c'est le gouffre, c'est le cercueil de vos enfants, c'est l'endettement de la Ville, c'est la spirale infernale, la roue de l'infortune a été créée par Didier MOULY, l'ARENA sera notre perte* ».

Oui, le grand gourou SAINTE-CLUQUE annonce, depuis de nombreuses années maintenant, il ne s'y fait pas à cette ARENA, il contourne l'entrée est de Narbonne en passant par l'entrée sud pour éviter surtout de la voir. Il réussit à aller à quelques spectacles, au volley de temps en temps, mais à contrecœur, la boule au ventre, il n'arrive plus à se concentrer sur le spectacle. L'ARENA est là, elle est vivante, elle est utilisée par tous les usagers. Tous les Narbonnais nous remercient d'avoir lancé et créé cette salle et de proposer une attractivité extraordinaire. Dans la nostalgie, vous allez chercher votre vieux copain KRASUCKI et vous nous sortez, avec votre maladresse habituelle, un chiffre tel un grand artiste sur un fil de funambule : 1 M€. C'est la dernière annonce de Nicolas SAINTE-CLUQUE. Non, car l'addition est pourtant bien simple, il y a 665 000 € de contribution pour « contraintes particulières de service public », mais on va ajouter maintenant 116 000 € pour que le Narbonne Volley n'ait pas à supporter le montage et démontage et les fluides pendant les matchs et préparatifs. C'est en partenariat avec le Volley que nous avons choisi ce fonctionnement. Nous avons passé l'été à travailler avec eux, avec Jacques PAIRO, Patrick BARDY et le Maire de Narbonne. Nous avons travaillé en partenariat avec eux pour monter pendant quelque temps, peut-être après diminuer, la subvention. Nous avons eu l'explication du président RIBOUREL et elle est cartésienne. Quand il a pris l'ARENA de Narbonne, cet écrivain pour faire éclore le volley, il n'avait pas prévu – il n'avait pas la chance d'être grand gourou comme vous – le Covid et les conséquences financières et économiques qui allaient en découler. Forcément, l'ARENA n'était pas destinée à avoir des carences aussi importantes en spectateurs, des matchs confinés à regarder à la télé et des déplacements à huis clos. Forcément, l'exercice a été lancé dans des conditions difficiles. Il fallait aujourd'hui les accompagner et c'est la démarche qu'ils ont faite début juin en venant nous voir. C'est cette démarche que nous faisons avec eux. Nous croyons dans ce club de volley contrairement à vous. Ils nous l'ont prouvé encore l'année dernière en étant champions d'Europe et en faisant une bonne prestation au Championnat de France. C'est un club d'avenir, un club dans lequel il y a des jeunes, un club où l'associatif est fortement mobilisé, un club pour lequel il y a des spectateurs.

Comme vous aimez les erreurs et vous aimez tromper à la fois les médias et la population, vous confondez. La Commission Consultative des Services Publics rend un avis au Maire de Narbonne et ensuite au Conseil municipal sur la base des chiffres de 2021. Le rapport qui a eu lieu il y a deux mois – et M. CAZAL siégeait – est celui de 2021. Encore une fois, 2021 a été une période de confinement, une période où les jauges étaient régulées par le gouvernement et il y avait la problématique du passe sanitaire pour pouvoir avoir accès aux salles. Madame PETROVIC, vous ne faites que reprendre les déclarations de M. SAINTE-CLUQUE du Conseil précédent et vous tombez dans le même panneau, mais par copiage plus que par idéologie, je suppose. Ce sont les mêmes erreurs. Ce sont les chiffres de 2021 qui, comme les chiffres de 2020, ne sont pas les chiffres de l'ARENA qui fonctionne. On se donne rendez-vous l'année prochaine à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et vous verrez que les chiffres seront largement supérieurs. Allez à des spectacles ! Allez voir les têtes d'affiche ! Il y a des configurations à 1 100 spectateurs parce que les productions l'exigent parce que l'acoustique est nécessaire pour cette configuration. Il y a d'autres configurations à 5 000 spectateurs. Il y a 7 ou 8 spectacles annoncés : le concert de M, Maître Gims qui a été annoncé pour la fin d'année prochaine, Soprano, Génération Goldman. Ce sont des configurations à 5 000 personnes



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

et d'autres sont faites pour un usage moindre. Aujourd'hui, l'ARENA est très bien dimensionnée, elle plaît à son public et il y a d'excellents retours.

Je continue sur vos « à peu près » et vos mensonges. Vous avez déclaré et inventé un trois-huit pour les ouvriers de l'ARENA qui se sont battus. En plus, venant de vous, c'est d'autant plus dommageable que vous savez la réalité d'une livraison, quelle qu'elle soit dans les résidences individuelles, dans le bâtiment. Dans tout ce qui est bâti, il y a des mouvements de sol, des fissurations. Dans le cadre de la dommages-ouvrage, des déclarations sont faites que ce soit le particulier, le professionnel, l'institutionnel, quand on livre une crèche, quand on livre un bâtiment, quand le particulier reçoit sa villa individuelle, quand le locataire reçoit un logement neuf, il y a toujours des fissures, des problématiques plus ou moins esthétiques, plus ou moins structurelles. Il y a toute une vie du bâti avec des procédures « assurancielles » contradictoires qui permettent de faire évoluer les problématiques rencontrées. Aujourd'hui, vous avez parlé de fissures comme s'il s'agissait de cratères qui naissent dans l'ARENA qui méritait d'être complètement défoncée. Mme PETROVIC ne retient que l'idée de faire une salle de baby-foot ou d'aménager un premier ou un deuxième étage. À ce point, vous avez détourné l'attention des gens en les trompant une nouvelle fois. Ce sont de micro fissures esthétiques qui ont été corrigées par l'entreprise BEC bien avant le rapport d'expertise. Il y a 3 semaines, voire 1 mois, toutes les fissures ont été reprises. D'ailleurs une fissure – pour être parfaitement dans le détail – ne convient pas esthétiquement et sera reprise une nouvelle fois en début d'année. Au niveau des fuites, qui n'ont jamais porté préjudice aux matchs de volley ou aux spectacles, il s'agit des exutoires de désenfumage qui ont été ajoutés, vous le savez, pour transformer l'ARENA en salle de congrès et pour permettre l'événementiel entrepreneurial. Deux de ces exutoires de désenfumage ont eu des problématiques de couverture et ont créé des fuites avec une pluie latérale et d'une certaine intensité qui crée des ruissellements. Les deux tôles ont été remplacées la semaine dernière. Il n'y a plus de fuites aujourd'hui. Mais il y en aura peut-être demain de nouvelles. Un bâtiment vit normalement. L'ARENA a été bien construite. En tout cas, vous avez vexé le constructeur, je vais vous en faire lecture, car nous avons reçu une lettre recommandée du siège de BEC Construction qui écrit au Maire. « *La lecture de l'article paru le 4 décembre 2022 dans le journal L'Indépendant nous a profondément surpris et choqués. En effet, cet article fait mention de plusieurs problèmes concernant la réalisation de certains ouvrages de l'ARENA pouvant mettre en péril son bon fonctionnement. Nous y répondons ci-dessous point par point. En ce qui concerne les quelques fissures qui sont apparues après la livraison de l'opération, nous vous confirmons que celles-ci sont mineures et ponctuelles et qu'elles n'entravent en aucune façon la solidité de l'ouvrage. Chacune des fissures a été, depuis, traitée, conformément aux prescriptions techniques requises. Cet article évoque également de nombreuses fuites. Nous avons relevé effectivement, il y a quelques mois, plusieurs infiltrations situées principalement au niveau du bardage vertical de la zone des rooftops et des zones de désenfumage. Ceci a fait l'objet d'une expertise diligentée par l'assurance dommages-ouvrage, souscrite par le maître d'ouvrage. La société Smac qui a réalisé l'étanchéité de la couverture a participé aux investigations menées par l'expert DO et a commencé depuis quelques jours les travaux de reprises et nous a confirmé qu'elle faisait le nécessaire avant de les achever prochainement. Nous nous permettons de vous indiquer que ces infiltrations ne perturbent en rien le bon fonctionnement des spectacles ainsi que des rencontres sportives du Narbonne Volley. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant des évolutions. Par ailleurs, cet article évoque le fait que vous aviez fait en sorte de faire travailler les ouvriers en trois-huit pour vous dépêcher d'avoir un taux de réalisation supérieur à 50 % lors de l'examen du recours administratif* ». C'est votre phrase, Monsieur SAINTE-CLUQUE ! Ce passage est totalement mensonger puisqu'il ne reflète absolument pas la réalité. « *Nous vous assurons que pendant toute la durée des travaux, notre société ainsi que chacune de nos entreprises partenaires ont toujours respecté des horaires normaux. Par conséquent, nous n'avons jamais travaillé en trois-huit comme le stipule ce commentaire totalement fallacieux. Pour respecter le planning des travaux qui a été élaboré pendant la phase de préparation du chantier, nous avons mis en œuvre les moyens humains en veillant à honorer scrupuleusement les règles et les dispositions réglementaires, régies par le Code du Travail. De plus, nous vous assurons qu'aucune personne de vos services ne nous a demandé pendant la phase de la*



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

construction de l'ARENA d'augmenter la plage des horaires de travail et ce afin d'obtenir le maximum d'avancement des travaux durant le recours administratif ».

Voilà le tissu de mensonges repris par la presse et ensuite par Mme PETROVIC pour en faire une question de Conseil municipal. Aujourd'hui, nous sommes droits dans nos baskets encore une fois, c'est très clair. La prestation que versera la Ville de Narbonne dans le cadre des mises à disposition des « journées Ville » sera de 780 000 € et pas de 1,1 M€. Ce sera une aide au Volleyball. L'ARENA fonctionne très bien.

Là aussi, c'est partisan et je veux le dire aussi parce qu'on en a parlé ensemble. Vous parlez de la contribution pour contraintes particulières de service public, mais derrière, il y a la redevance d'affermage. Vous l'oubliez complètement, vous l'occultez ! L'ARENA reverse au délégant, à la Ville de Narbonne, pour l'année 2021 – parce qu'il y a une partie variable en fonction du chiffre d'affaires, 70 % du résultat brut d'exploitation – 130 000 € environ de redevance d'affermage. Vous l'oubliez complètement ! En 2022, sur un exercice plein, on peut imaginer d'aller jusqu'à 200 000 €. Ce sont des revenus que verse la société S-PASS à la Ville de Narbonne. Nous versons cette contrainte de service public, mais en contrepartie nous avons des journées Ville, nous avons les 16 journées volley. En janvier, le 5 ou le 6, il y a le concert des séniors. La Ville ne paie pas pour avoir la salle de l'ARENA. Diverses prestations ont eu lieu tout au long de l'année. Nous avons droit à 8 journées Ville. Nous mettons à disposition pour certaines associations et manifestations. Il y a eu le concert des séniors, la Carte ELICIA, il y aura tout au long de l'année des prestations que la Ville ne paiera pas. Vous occultez une partie de la vérité pour donner cette information biaisée et pour faire peur au Narbonnais. Encore une fois, faites le deuil, l'ARENA existe. Passez-y devant ! Allez aux spectacles, profitez de cet équipement comme tous les Narbonnais et arrêtez de le mettre sur la place publique comme s'il était l'échec de votre vie. En tout cas, c'est notre fierté, c'est notre réussite et nous l'assumons parfaitement.

Monsieur le Maire : L'ensemble des élus majoritaires vous remercie, Monsieur MALQUIER et vous donne entièrement raison. On va passer au vote.

Votants : 42

Pour : 35

Contre : 6

Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

4 - SOLIDARITÉ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PIMMS (POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES) DU NARBONNAIS

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Ville auprès du PIMMS, dans les mêmes conditions, pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire : C'est une délibération récurrente et je vous remercie de l'avoir soutenue. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

5 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DE L'ASSOCIATION PIMMS (POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES)

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Le partenariat entre la Ville de Narbonne et le PIMMS étant approuvé, afin de contribuer aux actions du PIMMS, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition d'un agent de la collectivité, auxiliaire puéricultrice, pour exercer les fonctions de médiatrice sociale. Cette disposition sera effective au 1^{er} janvier et pour une période de 3 ans.

Monsieur le Maire : 3 ans pour la convention et 3 ans de mise à disposition. S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

6 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT ET DES MONTANTS DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL DANS LE CADRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Ville de Narbonne a mis en place le RIFSEEP en 2020. Pour rappel, celui-ci est composé d'une part fixe dite « indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise » (IFSE) et d'une part variable appelée « complément indemnitaire annuel » (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le CIA est versé une fois par an, au mois de décembre, et son montant découle de la manière de servir des agents, établie lors des entretiens professionnels, ainsi que de l'absentéisme des agents. Suite à la mise en place du RIFSEEP et de son application, il est apparu nécessaire d'ajuster les modalités d'attribution du CIA. Après une phase de concertation avec les représentants du personnel, qui s'est traduite par un avis favorable du Comité Technique, nous vous proposons les évolutions des modalités d'attribution suivantes.

La délibération soumise au Conseil municipal prévoit de ne plus fixer un taux d'attribution, mais un montant découlant du niveau d'appréciation. Ces niveaux d'appréciation (très satisfaisant, satisfaisant, convenable, insuffisant, très insuffisant) correspondent aux critères d'évaluation professionnelle des compétences et sont en cohérence avec la grille des entretiens professionnels. Les critères attendus sur chaque niveau sont précisés dans la délibération et ont été établis en concertation avec les représentants du personnel. Il est également proposé de relever le montant des niveaux supérieurs de la grille afin de mieux valoriser les agents témoignant d'une manière de servir satisfaisante. Il est joint à la présente délibération la grille avec le nouveau montant maximal de 365 €. Les autres modalités du RIFSEEP, votées en 2020, restent inchangées.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Bruno BREHON : Sur ce dossier et au regard de la proposition de modification des conditions de versement et des montants, vous l'avez dit dans votre intervention, Madame ALAUX, sur le CIA, c'était déjà sur la délibération de 2020. S'agissant des modalités, notamment en termes de versement, si c'est versé annuellement ou en deux fractions, vous l'avez dit de façon verbale, mais cela n'est pas repris dans la délibération. Toujours sur le CIA, j'ai regardé l'annexe présentée ici. Pourquoi le montant maximum est-il porté à 350 € pour la seule filière animation ? Et enfin – vous en avez parlé dans votre intervention – pourquoi avoir modifié les critères liés au CIA qu'on avait adoptés en 2020 bien plus appréciables en termes d'évaluation professionnelle que ces nouveaux critères qui relèvent, à mon sens, plus de l'interprétation au regard de l'entretien professionnel. Je me permets de les rappeler – parce qu'ils étaient quand même meilleurs – la valeur professionnelle de l'agent, l'investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, le sens du service public, la capacité de travailler en équipe et la contribution au collectif de travail. À comparer aujourd'hui avec : entre très satisfaisant et moins satisfaisant, des compétences correctes, à améliorer, voire beaucoup à améliorer et enfin pas en maintien de compétence attendue. À mon sens, cela ne répond pas à ce que nous avons voté en 2020 dans la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et notamment en termes de technicité et de qualification sans que la délibération ne soit modifiée en la matière pour être représentée. Merci.

Madame Sylvie ALAUX : Je réponds à vos questions. Concernant le versement, je confirme qu'il est bien annuel et qu'il s'effectue au mois de décembre parce qu'il dépend des entretiens professionnels qui se tiennent au préalable et qui se terminent, normalement, à la mi-novembre. Ensuite, le montant que vous indiquez, je ne sais pas où vous le prenez parce qu'il est identique, quelle que soit la catégorie A, B ou C. Le montant maximum est de 365 €. Je n'ai pas le même dans l'annexe que l'on m'a donnée. On va vérifier, mais je vous confirme bien que c'est 365 €. Ensuite, nous n'avons pas changé les critères. Il s'avère que suite à la deuxième année d'application, il y a eu certaines incompréhensions de la part des agents que nous ont fait remonter les représentants des syndicats. Le montant était attribué par rapport à un pourcentage. Pour résumer, pour que vous compreniez au plus vite, si la personne avait une évaluation satisfaisante, elle percevait 75 % du montant global de la prime. Les agents – et je le comprends – ont mal perçu ce pourcentage en disant : je fais un travail satisfaisant et vous ne me donnez que 75 % de la prime. On a essayé avec les syndicats de trouver un moyen qui soit mieux compris et on a simplement repris, comme dans les entretiens professionnels, très satisfaisant et satisfaisant auxquels on a attribué un montant qu'on a même augmenté cette année de 15 €, comme tous les montants, par rapport aux critères, mais rien n'a été changé. C'est à la demande des représentants du personnel qui ont souhaité que l'on amène certaines précisions. Nous n'avons pas modifié les critères, c'est simplement pour faciliter la compréhension. J'espère avoir répondu à vos questions.

Monsieur Bruno BREHON : Oui. Merci. Ceci étant, dans la délibération, il n'est pas mentionné combien de fois cela va être versé. Vous le confirmez annuellement, c'est très bien parce que c'est de cette façon qu'on l'avait voté en 2020. Le tableau est à modifier, mais vous m'avez répondu qu'il s'agit d'une erreur d'envoi très certainement. Et concernant les critères, ils étaient plus appréciables dans la délibération de 2020 que ceux qui sont proposés aujourd'hui. J'entends la remontée des représentants du personnel, car effectivement c'était sous forme de pourcentage. Là, on a une somme, mais c'est le contenu du « satisfaisant, très satisfaisant ». Sur quoi s'appuie-t-on ? Ce sont donc les critères qui sont en lien d'ailleurs avec beaucoup de collectivités. Sur quoi s'appuie-t-on pour être « très satisfaisant » voire pas du tout ? C'est au regard des valeurs professionnelles, de la technicité, des responsabilités qu'on peut avoir dans la collectivité, de nos qualifications, de l'investissement. Et c'était bien ce qui était repris en 2020 et c'était bien plus appréciable. C'est une remarque. Si vous dites qu'ils ne changent pas, il fallait mettre les mêmes.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

7 - RESSOURCES HUMAINES - ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Ville de Narbonne, non affiliée au centre de gestion, souhaite adhérer au nouveau socle commun de compétences. Ce socle commun est composé de 5 prestations qui intègrent le secrétariat des conseils médicaux ; une assistance juridique statutaire ; une assistance au recrutement et un accompagnement à la mobilité des agents ; une assistance à la fiabilisation des comptes et des droits en matière de retraite et la désignation d'un référent laïcité. L'adhésion vaut pour l'ensemble des prestations puisqu'elles forment un tout indivisible. En juillet, le Conseil d'Administration du centre de gestion a décidé de rehausser le taux de contribution actuellement fixé à 0,06 % de la masse salariale des agents à 0,12 %, à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette augmentation est justifiée par une hausse de l'activité et par l'introduction par le législateur des nouvelles missions telles que le référent déontologique et le référent laïcité. Cette délibération actualise la convention en tenant compte du décret du 11 mars relatif aux conseils médicaux de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

8 - RESSOURCES HUMAINES - UTILISATION DES VÉHICULES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Les élus membres de Conseil municipal peuvent être amenés à utiliser les véhicules de la Ville de Narbonne lorsque l'exercice de leur mandat ou de leur fonction le justifie, conformément aux textes. Il est précisé qu'il ne peut s'agir que d'un véhicule de service et non d'un véhicule de fonction. L'utilisation peut être occasionnelle et nécessitera une accréditation préalable, temporaire ou permanente, afin de pouvoir emprunter des véhicules gérés en pool notamment. Cette mise à disposition pourra exceptionnellement s'effectuer avec remisage à domicile en cas d'urgence ou nécessité absolue lorsque l'exercice du mandat le justifie et, dans ce cas, donnera lieu à la signature d'une autorisation spécifique.

Monsieur le Maire : C'est la même délibération qui est passée en Conseil communautaire. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Jean-François DARAUD : Monsieur le Maire, d'abord je souhaite de bonnes fêtes à tous les élus présents et à tous les Narbonnais. Je suis totalement opposé à ce type de mesures, car il faut rappeler que les élus, en leur qualité de maires, adjoints, conseillers municipaux, perçoivent une indemnité et que cette indemnité n'est pas un salaire et qu'elle est là justement pour compenser les frais de fonctionnement qu'ils pourraient avoir. Partout – et je dis bien partout – ce type de pratique a donné lieu à des abus. C'est de plus un mauvais signe donné aux électeurs par rapport à leurs élus. Je voterai contre.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je ne voulais pas intervenir, mais suite à cette intervention, je suis obligé. Je rectifie une chose, les conseillers municipaux ne perçoivent pas d'indemnité. Perçoivent une indemnité ceux qui ont une délégation. Effectivement, dans certaines villes, des Maires font en sorte que tous les conseillers municipaux perçoivent une rémunération pour leur défraiement, ce qui n'est pas le cas ici. En tout cas, les élus de l'opposition n'ont pas de rémunération et même s'ils en avaient une et qu'on avait des délégations ou autre, je fais confiance aux élus sur l'utilisation des véhicules de fonction. Justement, je pense que c'est en ayant des discours comme le vôtre qu'on crée des problèmes. On fait croire que tous les élus sont avides et qu'ils utilisent leur fonction pour avoir des avantages quand on sait ce qu'est la vie d'un élu de proximité... Arrêtons d'alimenter ces discussions de commerce qui font qu'effectivement on met les élus sur le banc et on dit que les élus ne sont pas honnêtes, etc. Cette délibération est normale, il n'y a rien à dire. On n'ira pas dans ce sens, mais il fallait quand même rectifier certaines choses parce qu'il y a beaucoup d'approximation. Chaque fois qu'il y aura des interventions de ce type, on interviendra dans le sens qu'il convient.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 40
Contre : 1
Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

9 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2022 – BUDGET ANNEXE DES PORTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce sont les délibérations des ajustements techniques de fin d'année. Une deuxième Décision Modificative pour le Budget des Ports. Ce sont des ajustements sur les factures d'électricité du port fluvial et des crédits nécessaires pour exécuter des admissions en non-valeur que l'on avait déjà votées en septembre. Ce n'est qu'un ajustement technique.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

10 - FINANCES – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a d'un côté 130 000 € pour la cession des abattoirs et, de l'autre côté, il fallait réajuster pour être sûrs de couvrir le chapitre 12 « charges de personnel ». C'est un ajustement, il n'y a pas grand-chose, 130 000 € en investissement d'un côté et de l'autre et, pareil, en fonctionnement 100 000 € en recettes et en dépenses. C'est une DM technique de fin d'année.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 6

Le conseil adopte à la majorité

11 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Cela faisait un petit moment que l'on n'avait pas fixé ces taux puisqu'ils étaient figés, mais aujourd'hui, nous sommes obligés de délibérer à nouveau. Cela concerne deux volets de la taxe d'habitation : sur les locaux vacants et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La commune ne touche pas à ses taux. Pour information, le dernier taux de taxe d'habitation voté, c'était en 2020 et il était de 11,33 %. On ne bouge pas les taux, mais nous sommes obligés de les revoter pour ces deux aspects. Il y avait une question en commission et on vous a apporté la réponse. Je regarde M. RUDENT et M. CAZAL. Les recettes qui correspondent à ces deux variantes de la taxe d'habitation sont de 1 500 000 €, pour l'année 2022.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2023

Bertrand MALQUIER

Projection d'un PowerPoint

Monsieur Bertrand MALQUIER : Étant donné le calendrier assez rapproché entre le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu il y a un mois et la présentation du Budget Primitif – comme vous vous en doutez – il n'y a pas trop de modifications par rapport aux échanges que nous

avons eus. Je vais le passer un peu plus rapidement que les années précédentes. Je vous rappelle le parcours de ce budget dans la comptabilité de la collectivité. On débat en novembre sur les orientations budgétaires qui fixent les grandes enveloppes, les grandes données chiffrées ; un mois après, le 15 décembre, on a ce Budget Primitif et nous aurons le Compte Administratif, le bilan de la collectivité, en mars ou en avril 2023 ; ensuite, nous réintégrerons ces résultats que nous constaterons au Compte Administratif et nous voterons alors un Budget Supplémentaire puis, successivement, s'échelonnement, tout au long de l'année, des Décisions Modificatives qui interviendront en décembre.

Sur les grands ensembles, je passe également assez rapidement. Sur le fonctionnement, recettes et dépenses qui s'équilibrent, bien évidemment. Vous voyez que dans les recettes de fonctionnement, ce sont les impôts et taxes qui concernent presque 60 % de la recette et au niveau des dépenses, les charges de personnel qui représentent 54 % de cette masse. Pareil pour les investissements, les deux grands ensembles, 50 % de la recette vient des emprunts et des assimilés. C'est normal, on y reviendra tout à l'heure, puisqu'on emprunte 15 M€ donc quasiment la moitié des dépenses d'investissement et d'équipement à venir. Vous le comprendrez, ce n'est qu'un principe d'emprunt. On le corrigera avec le Budget Supplémentaire un peu plus tard dans l'année civile. Je vais entrer dans les priorités de ce Budget 2023. Elles sont résumées ici. C'est un Budget qui s'inscrit dans le contexte que vous connaissez de crise inflationniste. Comme on s'y était engagé, la Ville n'augmentera pas les taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat afin de ne pas aggraver cette pression fiscale qui pèse déjà lourdement sur les ménages. Pour la préservation du niveau d'épargne, cela passera inévitablement par un encadrement très strict de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Vous le saviez aussi, en 2018 la Ville et l'État avaient signé un contrat, un premier pacte de confiance qui limitait la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an. Aujourd'hui, ce n'est pas tenable étant donné que les niveaux d'inflation sont importants, mais la Ville s'inscrit dans la nouvelle loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui est en cours de discussions au moment où je vous parle. On respectera le pacte de confiance qui va nous être proposé, d'une part parce que sinon il y a des sanctions qui en découlent si on ne le respecte pas et, ensuite, cela nous permet de donner notre trajectoire c'est-à-dire de préserver les ressources et la capacité d'investissement de la Ville pour plus tard. Je vous avais détaillé ce pacte lors du Débat d'Orientations Budgétaires. En résumé, notre dépense réelle de fonctionnement ne doit pas augmenter à un niveau de l'inflation réduit de 0,5 %. Si par exemple l'inflation est à 4,3 %, notre dépense réelle de fonctionnement ne peut pas être supérieure à 3,8 % par an. C'est le principe « niveau d'inflation moins 0,5 % », c'est le pacte de confiance dans lequel la Ville s'inscrira. Malgré l'inflation et la remontée des taux d'intérêt, la Ville tiendra ses engagements notamment celui de limiter l'encours de la dette par habitant bien en dessous de la moyenne nationale de notre strate, sans jamais franchir cette ligne rouge située à 10 % en deçà de la moyenne.

On va détailler les recettes et les dépenses de fonctionnement, pareil pour l'investissement. Sur les recettes de fonctionnement, le chapitre 70 concerne les produits des services, du domaine et des ventes, il regroupe les recettes liées aux services rendus (accueil périscolaire, les cantines, les crèches, droits d'entrée des musées de la Ville). Ce sont 7,3 M€ prévus en 2023, une augmentation de 4,54 % de cette recette. Le chapitre 73 concerne les impôts et taxes, c'est le produit des impôts directs locaux, mais on y intègre également l'attribution de compensation reversée par le Grand Narbonne, la taxe sur la consommation finale d'électricité et les droits de mutation foncière. C'est la part prépondérante, on passe de 41 à 45 M€. On n'augmente pas les taux, mais les bases sont très dynamiques et l'inflation fait que nous nous attendons à 8,48 % de variation à la hausse de cette recette. Au niveau des dotations et participations, c'est le chapitre 74, il constitue le second poste. Il est en légère augmentation avec une recette attendue de 22,7 M€. Le 75 concerne les autres produits de gestion courante (loyers, redevances, le versement de l'affermage par l'ARENA), on attend 1,4 M€ donc une augmentation de 5,97 %. Le chapitre 13 n'est pas très intéressant, il concerne les atténuations de charges pour 100 000 €. Aux 5 chapitres qui constituent les recettes

dites de gestion courante, il faut additionner les produits financiers du 76 et les produits exceptionnels du chapitre 77 ainsi que les reprises de provisions et on obtient le total des recettes réelles de fonctionnement. On passe de 72 M€ à près de 77 M€, une augmentation de 6,79 % de nos recettes de fonctionnement.

Je vais vous détailler les dépenses de fonctionnement. Le premier chapitre, le 011, concerne les charges à caractère général qui regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant (les fluides, les prestations de service, l'achat de matériel et de fournitures) ce sont 21,8 M€ pour 2023. Là aussi, il y a une croissance importante de 12,15 %. Vous vous doutez que les fluides pèsent pour beaucoup dans cette augmentation sachant que déjà nous avons, dans le BP 2022, fait des ajustements en cours d'année. La deuxième ligne, le 012, concerne les charges de personnel qui augmentent de 5,64 %. Sylvie ALAUX vous l'avez expliqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Je ferai un petit zoom, tout à l'heure, pour rappeler ces grands ensembles. Les autres charges de gestion courante, regroupées dans le chapitre 65, concernent essentiellement les cotisations obligatoires aux organismes de regroupement et autres organismes publics. Ce sont les subventions versées au Théâtre, à l'EPCC Narbo Via et au CCAS. Elles représentent 6,4 M€. Ces 4 grands chapitres avec les atténuations de produits représentent les dépenses de gestion courante. Le chapitre 66 « charges financières » désigne le remboursement uniquement des intérêts d'emprunts. La prévision s'établit à 1,5 M€. Vous voyez qu'elle a augmenté de 65,34 %. Cela tient compte de l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que d'une marge qui nous permettra de remplir nos engagements en cas de nouvelle envolée des taux en 2023. Nous avons été prudents et on a prévu largement sur ce chapitre. Beaucoup d'opérations d'ordre ensuite pour les dépenses de fonctionnement.

Nous allons passer à l'investissement. Sur les recettes d'investissement, ce sont les inscriptions au chapitre 13 « subventions d'investissement » qui s'élèvent à 5,2 M€ et sont en augmentation de 5,99 %. Elles comprennent les subventions d'investissement accordées ainsi que toutes les recettes liées aux PAE. Ce sont les Programmes d'Aménagement d'Ensemble que l'on vote. On en a encore voté un lors du dernier Conseil municipal. Et les produits des amendes de police qui sont reversés par l'État. Le chapitre 16 concerne les emprunts et dettes assimilées. C'est là où figure l'emprunt d'équilibre : 15 M€ inscrits. C'est l'emprunt maximal pour tenir notre engagement de 30 M€ d'investissement que nous souhaitons faire en 2023. Il y aura le Compte Administratif. On va constater des résultats positifs. Ces excédents seront repris. Nous ferons un Budget Supplémentaire aux mois de mai et juin et, dans ce Budget Supplémentaire, nous ajusterons cet emprunt et il sera peut-être de 8, peut-être de 7, 6, ou 5 en fonction des résultats du Compte Administratif que nous vous annoncerons dans quelques mois. Ne vous fiez pas à ces 15 M€ d'emprunt, c'est l'emprunt maximum. Vous savez que nous devons équilibrer en recettes et en dépenses le budget donc nous devons inscrire la différence en termes d'emprunt puisque nous ne pouvons légalement anticiper la reprise que nous ferons sur le Compte Administratif. Les subventions d'équipement versées, c'est le chapitre 204, représentent 0,5 M€ pour l'année 2023. Ces 3 chapitres constituent ce qu'on appelle les recettes d'équipement. Dans le chapitre 10 (les dotations, fonds divers, réserves), on trouve le fonds de compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, le FCTVA, qui sera de 2 M€ ; la taxe d'aménagement et les taxes d'urbanisme pour 750 000 € ce qui fait un total de 2 750 000 €, en augmentation de 34 % cette année. En recettes d'ordre, on retrouve les dotations aux amortissements 3,4 M€ et le virement à la section de fonctionnement. 30 M€ seront les recettes d'investissement cumulées.

Au niveau des dépenses. Le chapitre 20 concerne les immobilisations incorporelles qui regroupent les frais d'études, les frais d'insertion, les concessions et les droits d'utilisation pour 600 000 € de dépenses d'investissement. Le chapitre 204 concerne les subventions d'équipement versées, nous sommes à environ 400 000 €. Le chapitre 21 est beaucoup plus important puisqu'il concerne les immobilisations corporelles. Ce sont 13 M€ qui correspondent à divers travaux qui seront réalisés sur

l'exercice 2023 : achats de véhicules, matériels, outillages, tous les biens mobiliers ainsi que d'éventuelles opportunités d'acquisitions foncières. Le chapitre 23 concerne les immobilisations en cours. Ce sont les travaux publics et les constructions de bâtiments. 9,2 M€, en augmentation de 4 %, sont budgétisés pour l'année 2023. Les dépenses d'équipement, chapitres 20, 204, 21 et 23, hors reports, seront de 23,2 M€ pour l'année 2023. Le reste, ce sont des opérations d'ordre. Voilà pour cet équilibre entre les recettes et les dépenses d'investissement tel que nous le programmons pour l'année 2023 dans ce Budget Primitif.

Nous allons nous attarder un instant sur la dette. Comme on vous l'avait annoncé, il n'y a pas de surprises. On a un encours de dette ciblé à fin 2023, en projeté, qui sera en augmentation 63,6 M€, soit 1 121 € par habitant. On reste en dessous de la norme pour notre strate de population qui est de 1 360 € par habitant. Nous sommes 200 € plus bas que les villes de notre strate avec un taux de réalisation de dépenses réelles de fonctionnement estimé à 99 % et une réalisation à 102 % des recettes réelles de fonctionnement. On devrait avoir une épargne brute de 7 M€ et une CAF nette de 300 000 €. Je n'y crois pas au moment où je vous le dis. Je pense qu'elle sera supérieure. C'est la prévision pessimiste dont je vous parlais dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Ce qui est certain, c'est que fin 2023, on aura une capacité de désendettement qui sera de 9 ans maximum. Je ne pense pas, là non plus, que nous l'atteindrons. Sur la dette, je veux aussi vous rassurer puisqu'il y a beaucoup de discussions sur les taux d'intérêt. Nous avons beaucoup de taux fixes pour presque $\frac{3}{4}$, 75 %, de notre encours de dette. On a beaucoup renégocié pendant le mandat précédent pour fixer les taux des taux variables qui étaient très intéressants. Nous avons eu des opportunités de les fixer. Chaque fois que nous faisons appel à des concours bancaires, nous sommes surpris par le nombre de répondants. Pour le prêt d'équilibre de fin d'année, nous avons encore eu 7 répondants et nous avons choisi une banque nouvelle avec laquelle nous n'avions, jusqu'à présent, jamais travaillé. Nous ne nous fermons pas sur les opportunités des marchés financiers. C'est comme cela, grâce à la préservation de notre bonne santé financière, que nous réussissons à maintenir ces équilibres et à pouvoir être forts dans la négociation avec nos partenaires financiers. L'encours de la dette, à 99,71 %, est classé A1 ce qui fait qu'on a une dette sans aucun risque. Il n'y a pas de prêts toxiques à la Ville de Narbonne. Il y a essentiellement du taux fixe très bien négocié. Je vois celui que nous venons de négocier il y a 10 jours et que M. le Maire a signé la semaine dernière, c'est un taux qui a déjà disparu puisqu'il y a des envolées de taux extraordinaires. Début janvier, les taux seront supérieurs de 1 % par rapport à ce que nous venons de signer. Et encore, nous avons été prudents parce que – vous l'avez vu dans les équilibres, dans les intérêts de la dette, dans la partie fonctionnement – nous avons pris une assiette assez large pour prévoir d'éventuelles augmentations de taux sur des taux nouveaux que nous souscrivons.

Je ne reviens pas sur les taux d'imposition. C'est le rappel des taux. Nous les avons baissés, ils sont stables, depuis. Nous ne les augmenterons pas jusqu'à la fin du mandat.

Les effectifs et les charges de personnel : 875 emplois pourvus, 799 titulaires et 76 contractuels. Nous avons une variation de masse salariale qui est de +5,64 %. Je n'y reviens pas, je faisais affront à Sylvie ALAUX qui vous l'a très longuement expliqué. Il s'agit du GVT, des refontes de grilles indiciaires des catégories B notamment. C'est également les augmentations du point d'indice et les trois augmentations successives du SMIC pour un emploi assez stable au sein de la Ville de Narbonne. Voilà pourquoi il y a une augmentation de 5,64 %.

Le dernier slide concerne les ratios financiers. Généralement, vous les aviez en introduction de la présentation du Budget Primitif. Finalement, nous les avons mis à la fin pour vous rassurer. Ce sont les éléments de comparaison avec les données INSEE, les moyennes nationales de notre strate. Les dépenses réelles de fonctionnement, par rapport à la population, sont inférieures. Nous sommes à 1 274 € par rapport à 1 342 €. S'agissant des produits d'imposition, on taxe faiblement à Narbonne, 609 € alors que la moyenne des villes de notre strate est à 736 €. C'est une bonne chose pour le

contribuable. Par contre les recettes réelles de fonctionnement – vous voyez que, là aussi, on ne tape pas trop sur l'utilisateur – nous ne sommes qu'à 1 357 € par rapport à 1 574 €. Ce qui veut dire que le service public est peu cher, qualitatif, mais peu cher, à Narbonne. Il est en tout cas en dessous des villes comparables à Narbonne. La dépense d'équipement est plus élevée, 410 € par habitant par rapport à 322 €. Cela veut dire que la Ville s'équipe davantage, investit davantage auprès de sa population. Quand on dit investir, ce n'est pas dépenser. Investir, je vous le rappelle, c'est soutenir l'économie locale, l'emploi, injecter l'argent du contribuable dans l'économie réelle et participer ainsi à la création d'emplois et au maintien des entreprises qui composent notre territoire. Le dernier ratio – pour ne pas y passer trop de temps – est l'encours de la dette par population. C'est le ratio que je vous précisais tout à l'heure. C'est un ratio que nous surveillons. Nous sommes à 1 088 € alors que la moyenne de la strate est à 1 360 €. Nous avons cette marge de manœuvre. On verra fin 2023, mais on restera sur ces canons. En tout cas, nous serons très largement en dessous de la moyenne de la strate et en dessous des canons que nous nous sommes fixés qui sont en dessous de ceux de la Chambre Régionale des Comptes.

Voilà, Monsieur le Maire, la présentation qu'il fallait retenir de ce Budget Primitif. Budget ambitieux en termes d'investissement, Budget adapté à son contexte inflationniste, Budget d'anticipation par rapport à la crise à venir, mais Budget réaliste et offensif pour soutenir l'économie locale sans frapper sur le contribuable narbonnais.

Monsieur le Maire : Je vous remercie, Bertrand, de cette présentation très intéressante et passionnante, en tout cas très facile à comprendre. Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je voulais savoir quel était le coût exact de l'énergie parce qu'il ne vous a pas échappé que vous aviez voté contre la motion que nous avons présentée sur le bouclier sur l'énergie. À la Ville, vous avez voté contre, sans doute en vous sentant un peu obligés. Je vous rappelle qu'on vous avait dit d'appuyer sur le bouton « 2 » en fin de séance. À l'Agglomération, la majorité des Maires a voté « pour ». Ce qui n'apparaît pas dans cette présentation – je crois que c'est important que les Narbonnais le sachent – c'est que sur les 2,4 M€ de fonctionnement supplémentaires, ce sont 1 745 663 € qui vont être consacrés en plus à l'énergie. L'électricité, c'est plus 740 000 €, le chauffage urbain représente plus 900 000 € et les combustibles, c'est plus 105 663 €, si tout va bien ! Après, on comprend qu'effectivement il faut faire attention même si vous utilisez de grandes phrases. On a un fonctionnement qui augmente, c'est compliqué, et l'investissement, tenant ces augmentations, risque de poser problème et on risque d'avoir des reports sur les investissements tenant ces dépenses de fonctionnement qui ne sont pas liées, bien entendu, à la gestion de la Ville, mais qui sont liées au contexte. C'est pour cela effectivement que nous avons demandé à ce que vous votiez la motion au niveau de la Ville parce que ce n'est pas normal que les collectivités soient contraintes de supporter de tels montants surtout s'il n'y a pas en face des recettes équivalentes. Sur le tableau que vous avez présenté, il va y avoir une augmentation au niveau des taux. Pour l'instant, si tout va bien, on a des ventes, etc. mais le scénario est quand même plutôt positif. J'espère que cela va se passer ainsi. Voilà les précisions qu'on voulait apporter par rapport à ce Budget.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Juste pour précision complémentaire. Le tableau forcément n'est pas rose, on s'adapte au contexte et on l'a précisé, mais même en investissement, 1 € investi en 2023 ne sera pas l'euro investi en 2022 ou en 2021. C'est-à-dire qu'avec 1 € on faisait 3 cm de goudron en 2021 et on en fera que la moitié en 2023. Même si l'investissement apparaît très important – et c'est ce qu'il est parce qu'on fait un effort pour le maintenir – je pense aux collectivités qui ne peuvent pas suivre la cadence de Narbonne et qui ne pourront pas faire la même chose avec des montants maintenus. Nous sommes obligés d'augmenter pour tenir nos engagements, soutenir l'économie locale. Sur la première partie de votre intervention, le filet de sécurité a été décidé par l'État, mais, au final – je me tourne vers Mme RAGON – en l'état aujourd'hui de notre information, ce sont

uniquement les mauvais élèves qui pourront en bénéficier. La Ville de Narbonne est considérée comme trop bonne élève, trop vertueuse dans sa gestion du fonctionnement. Nous avons – je vous le rappelle – tenu des engagements difficiles. Le DGS les a portés haut devant les services administratifs quand il fallait annoncer qu'il fallait tenir 1,2 % d'augmentation de la dépense réelle de fonctionnement. Le fonctionnement – je reprendrai votre exemple, Monsieur le DGS – c'est le Titanic face à l'iceberg. On peut mettre le coup de frein que l'on veut et la marche arrière, on arrive inexorablement sur l'iceberg. La dépense réelle de fonctionnement croît obligatoirement, elle est inflationniste sans inflation et du coup, il faut tenir une cadence à 1,2 %. Aujourd'hui, on en a les récompenses, mais nous sommes trop bons élèves pour profiter des dispositifs d'aide gouvernementale et je ne sais pas qui pourra en bénéficier au final parce qu'encore une fois, les finances de l'État ne sont pas extensibles. Aujourd'hui, nous avons fait un budget en connaissance des paramètres extra financiers de notre environnement économique et financier et je pense que nous aurons un budget qui nous permettra de faire pas mal de choses malgré le contexte difficile.

Madame Milanka PETROVIC : Comment cela se fait-il que le chauffage urbain passe de 300 000 € à 1,3 M€ ? C'est énorme !

Monsieur Bertrand MALQUIER : Parce que le gaz est un indice. L'indice, il y a un an, était de 58 €/kWh et il a augmenté de 6 fois donc le gaz est devenu excessivement cher. C'est un indice qui paraît toutes les semaines et il explose. On l'a pris à son maximum. Il a tendance à se calmer ces derniers mois. Dans le Budget Primitif, on prévoit l'augmentation la plus forte sur la partie gaz.

Monsieur le Maire : Sachant que la ferme solaire va venir, très certainement, diminuer la consommation de gaz. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Jean-François DARAUD : Je profite de cette délibération, Monsieur le Maire, puisqu'on parle d'énergie et d'électricité, je ne vois pas dans ces questions si une cellule de crise a été activée en prévention des coupures d'électricité et si vous, Monsieur le Maire, pouvez informer les représentants de la population des mesures qui seraient éventuellement prises. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 8

Le conseil adopte à la majorité

13 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE - CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS - EXERCICE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Chaque année qui passe, ce montant diminue. Il reste 41 000 € à administrer. Le Budget Annexe vous est présenté avec cette gestion des retraites de l'ancienne compétence de la Ville de Narbonne.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

14 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS - EXERCICE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Un Budget Annexe dédié aux ports que l'on surveille maintenant puisque les dépenses sont assez importantes pour les fluides et la gestion des ports. On fait attention à ces équilibres. C'est un budget d'anticipation que l'on a fait, on a été assez précautionneux pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

15 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE – CAMPING DE LA COTE DES ROSES – EXERCICE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Petit Budget de 175 000 €, dont 25 000 € pour l'investissement.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

16 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE – PARKINGS - EXERCICE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Budget Annexe Parkings de 330 000 € et 60 000 € qui concerneront l'investissement 2023.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

17 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE – CAMPING LA FALAISE - EXERCICE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Rien de particulier, 330 000 €, dont 80 000 € pour l'investissement.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

18 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DE RÉGISSEUR - ÉCARTS DE COMPTAGE LIÉS AU DISPOSITIF ILLICODE

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je l'avais expliqué en commission, c'est un peu technique. La DGFiP avait signé avec la Banque Postale un nouveau dispositif qui s'appelle ILLICODE. Cela concerne le dépôt d'espèces. Avant, ils étaient comptés devant le régisseur et vérifiés et le reçu était délivré. Maintenant, c'est terminé. C'est dans des sacs opaques et scellés et la vérification se fait a posteriori ce qui fait qu'il y a des écarts de caisse entre les dépôts. Ce sont des petits écarts et il convient de décharger la responsabilité pour un montant de 129,20 € d'écart négatif par la Ville de Narbonne et un écart positif de 180 € au bénéfice de la Ville. Il faut régulariser ces deux écarts.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité.

19 - SPORTS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Il s'agit des subventions aux associations Narbonne Volley, SAS SP Racing Club Narbonnais, RCNM et au Cercle des Nageurs Narbonnais, au FUN et à Narbonne Handball. Je vous propose le versement comme indiqué dans l'annexe jointe.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Madame KAISER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

20 - SPORTS - CONVENTION PARTENARIAT COUPE DU MONDE DE RUGBY 2025

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Après la Coupe du monde de rugby à XV, en 2023 et les JO en 2024, aura lieu en 2025 la Coupe du monde de rugby à XIII. La particularité de cette compétition est de réunir en même temps les catégories hommes, femmes, fauteuils et jeunes. La Ville de Narbonne a postulé pour être camp de base. L'organisation de France 25 proposerait à la Ville d'accueillir 3 matchs de la phase qualificative hommes, dont un match avec une tête de série Australie/Nouvelle-Zélande ou Angleterre. Il est proposé d'approuver la convention de partenariat ci-jointe en annexe.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Monsieur Jean-François DARAUD : Je suis en train de lire et je suis juste très étonné de la rédaction du texte. Cela m'a fait bondir surtout en tant qu'ancien président de la SC XIII. Je lis votre rapport : « *La Ville de Narbonne est une terre de rugby dans un département où le jeu à XIII et à XV [...]* ». Quand je vois « jeu à XIII ou à XV », je vous demande bien évidemment de réparer cette erreur. Je pense que vous savez pourquoi cela s'est appelé « jeu à XIII », c'était sous PÉTAINE et je ne crois pas que vous soyez pétainistes, Monsieur le Maire, ni M. PAIRO. On avait enlevé le nom de rugby à XIII pour mettre celui de « jeu à XIII » et le monde du rugby à XIII s'est battu pendant des années pour récupérer ce nom de « rugby ». Bien évidemment, je vais voter pour en tant qu'ancien président de la SC XIII, mais merci de rectifier cette erreur dans ce texte. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'erreur. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Madame KAISER reprend sa place.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

21 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE NARBONNE

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci, Monsieur le Maire. C'est l'approbation du règlement de fonctionnement de notre service de restauration qui touche la population et nos enfants essentiellement. Dans ce cadre, on va vous demander d'inscrire et d'approuver 7 points à ce nouveau règlement : sur l'inscription et la réservation de la restauration ; sur la tarification et le paiement des factures ; sur l'organisation de la salle de restauration ; la composition des menus ; les conditions d'accès à la restauration scolaire ; l'accueil des enfants (allergies ou en situation de handicap) ; l'encadrement sur le temps de restauration et sur le temps périscolaire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

22 - PATRIMOINE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION PULX

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur le Maire. *Danse au Musée* est un projet chorégraphique imaginé par Elsa DECAUDIN, mené sur le territoire de la Région Occitanie. Il est piloté à l'heure actuelle par la société de production PULX. Ce projet consiste en une intervention artistique autour de la danse au sein des musées qu'ils soient d'art, beaux-arts ou d'histoire naturelle avec une culture contemporaine ou carrément une culture populaire, voire hip-hop. Il est à destination de groupes d'enfants, d'adolescents et même d'adultes rencontrant certaines difficultés notamment à travers les IME (Institut Médico-Éducatif), la CESDDA (Centre d'Éducation Spécialisée pour Dysphasiques et Déficiants Auditifs), le dispositif ULIS également (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), le Groupe d'Entraide Mutuelle et d'autres. Cette année, nous accueillons la troisième et dernière année du dispositif *Danse au Musée* et, pour l'occasion, à Narbonne nous avons la chance que le Palais-Musée des Archevêques soit choisi pour faire l'objet d'un reportage complet sur la genèse du projet par France 3 et la journaliste Caroline AGULLO.

En ce qui concerne brièvement le contenu de cette intervention, elle donne lieu à la création de deux vidéos de danse suite à une série d'ateliers de création in situ, l'une avec les enfants de la classe ULIS de l'école Jean Jaurès et l'autre avec le groupe d'adultes de l'Entraide Mutuelle, La Soleyade. Il y aura également une restitution publique par la classe ULIS au sein des collections et la présentation et la diffusion des vidéos in situ auxquelles j'invite à se rendre, bien entendu, tous les membres du Conseil municipal. C'est très intéressant et très enrichissant. Dans le cadre notamment du label « Musée de France » et de sa politique de développement du service au public à destination des publics empêchés, la commune souhaite participer à des actions de création et de rencontre des arts. Ce projet va permettre de créer un lien entre le musée et l'œuvre et des publics « jeunes » dans un rapport et un statut qui soit celui d'acteur. Ce projet existe depuis 2014. Il s'est développé à Perpignan, Céret, Nîmes, Narbonne, Rodez, Montpellier et à d'autres échelles au Musée des beaux-arts de Lyon et au Louvre à Paris également. Ce projet est soutenu et accompagné par la DRAC, la Région Occitanie, la CAF 34, le Département de l'Aude, la Ville de Narbonne et toutes les villes parties prenantes dans cette opération et le musée Soulages, en partenariat avec des musées et des établissements. À ce titre, la Ville mettra – comme ce fut le cas les années précédentes – à



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

disposition la salle du « parcours d'art » du Palais-Musée des Archevêques et versera également à la société PULX 3 000 € au titre de sa participation au projet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il s'agit du règlement d'une prestation et non pas d'une subvention. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

23 - FONCIER - PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION ET DE DÉCLASSEMENT - EHPAD L'OUSTAL SIS QUAI DE LORRAINE

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Il y a bien longtemps en arrière, en 2003, la commune était propriétaire de l'Oustal et avait décidé de procéder à sa vente. Cela a été fait au profit de la SCI SAINT GEORGES. La commune a oublié de désaffecter cet ancien foyer-logement pour pouvoir le vendre. Aujourd'hui, ce foyer est à la vente et le notaire-rédacteur dit qu'il faut une délibération pour pouvoir a posteriori désaffecter le bien. Je suis à votre disposition, si vous avez des questions. S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

24 - URBANISME - PÉRIMÈTRE DE PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PROJET DE BASSIN - SECTEUR DES AMARATS

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Ce terrain avait fait l'objet d'un emplacement réservé dans le cadre de l'étude de l'aménagement tout au long de la route de Marcorignan. Les propriétaires ont fait une demande auprès de la Ville pour savoir ce qu'il adviendrait de ce terrain. Le bureau d'études d'hydraulique AZUR a refait une étude et a confirmé qu'on a besoin de ce terrain pour y réaliser un bassin de rétention. Je vous demande de bien vouloir accorder la possibilité d'instaurer ce périmètre de prise en considération de cette parcelle dans le cadre des mesures à venir ou des décisions à prendre sur les travaux publics à réaliser. S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

25 - URBANISME - PUP SECTEUR SAINTE LOUISE – SCI CORSALETTI

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Vous savez qu'au moment où il y a eu la réalisation des Pléiades, il y a eu un PUP. Dans ce PUP sont inscrits différents travaux de mobilité : la route, le cheminement piétons et vélos. Cette zone va voir un nouveau lotissement arriver en direction du rond-point de la rocade. Il est demandé d'autoriser aujourd'hui la signature d'une convention pour ce PUP avec la SCI CORSALETTI qui est en charge de ce projet d'îlot à bâtir. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je serai très rapide. C'est pour vous indiquer que dans la délibération du 22 juin 2017, l'opposition municipale de l'époque avait voté contre. L'opposition actuelle Narbonne en commun votera contre puisque nous sommes contre l'étalement urbain surtout dans cette zone où il y a eu de nombreux soucis. Il fallait le rappeler. On ne peut pas aujourd'hui voter pour alors qu'on était contre et qu'on s'aperçoit que dans ce secteur il y a quand même beaucoup de difficultés et notamment d'accès qui sont loin d'être résolues.

Monsieur le Maire : Vous vous rappelez que pendant 6 ans, vous vouliez faire l'aire de grand passage. C'est vrai, vous étiez bon à cette époque ! On vote.

Votants : 42
Pour : 34
Contre : 5
Abstentions : 3

Le conseil adopte à la majorité

26 - URBANISME - PUP PERMIS D'AMÉNAGER LE CLOS DES GEYSSIÈRES

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Le chemin de Geyssières part de la route de Moussan, sur la gauche. Il y a déjà eu des travaux d'élargissement du chemin, mais le propriétaire d'un talus qui surplombait le chemin n'avait pas décidé ce qu'il ferait de son terrain. Il est cédé à SM pour y faire un lotissement. Il faut entrer dans le PUP les différentes conditions financières de la réalisation de la voie publique, des trottoirs. Ce sera sur une largeur de 8 m et cela ne fera plus un goulot d'étranglement comme c'était le cas jusqu'à présent. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Même intervention, nous avons voté contre à l'époque donc nous sommes toujours contre.

Monsieur le Maire : C'est votre choix. On peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 34
Contre : 4
Abstentions : 4

Le conseil adopte à la majorité

**27 - ESPACE PUBLIC - SYADEN - EFFACEMENT BT PROMENADE DU FRONT DE MER - TRANCHE 1
- POSTES OCÉANIS ET CAPOUNADES**

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La Ville travaille avec le Syndicat Audois d'énergie depuis plusieurs années pour supprimer des lignes aériennes et des poteaux qui peuvent encombrer nos trottoirs. Actuellement, les travaux d'effacement des réseaux de la rue Raoul Ponchon touchent à leur fin. En 2023, le choix s'est porté sur la rue des Pêcheurs à Narbonne-Plage. Deux tranches de travaux seront nécessaires étant donné la complexité à cause de la présence de poteaux sur des terrains privés pour alimenter plusieurs propriétés. Cette délibération concerne la première tranche pour créer sur le domaine public les alimentations des résidences du front de mer entre le passage de la mer et l'avenue du Soleil.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

28 - CŒUR DE VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU GRAND NARBONNE 2023-2025 ENTRE L'ÉTAT, L'ANAH, LE DÉPARTEMENT, LA VILLE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Le Programme d'Intérêt Général du Grand Narbonne, mené avec l'État, l'ANAH, le Département et la Ville de Narbonne depuis mai 2019 sur l'ensemble du territoire, s'achève le 31 décembre 2022. Ce programme d'une durée initiale de 3 ans a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2022 afin notamment d'intégrer le volet « habitat » du dispositif national « Action Cœur de Ville » de la Ville de Narbonne. La Ville de Narbonne est alors devenue signataire du Programme d'Intérêt Général par délibération en date du 16 décembre 2021. Ce programme offre un accompagnement technique et financier sur les thématiques que sont : le maintien à domicile ; la lutte contre l'habitat indigne ; la production de logements locatifs à loyer conventionné et enfin la résorption de la vacance. Pour continuer à répondre à la forte demande et aux besoins d'amélioration du parc privé, il est proposé d'approuver la convention de reconduction du PIG sur les mêmes thématiques pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

29 - CITOYENNETÉ – ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Merci, Monsieur le Maire. Le Contrat de Ville 2015-2020 a été prorogé par la loi de finances jusqu'en 2022. Malgré une nouvelle prorogation jusqu'en 2023, son évaluation finale a été lancée au niveau national dès 2021. L'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2022 a pour objet de mesurer les résultats obtenus par rapport aux enjeux définis dans le contrat-cadre et ajuster, le cas échéant, la stratégie d'intervention permettant ainsi de préparer le Contrat de Ville à venir.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

30 - INTERCOMMUNALITÉ - PARTENARIAT VIDÉO PROTECTION VILLE/GRAND NARBONNE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une délibération qui est passée au dernier Conseil communautaire.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est la première tranche de ces travaux qui concernent la Médiathèque et l'Espace de Liberté. En fonction du résultat, il y aura une seconde tranche sur la déchetterie Route de Lunes et celle de la route de Béziers. Il s'agit de travailler en amont avec les agents pour les mettre en confiance et sécuriser les accès. On a voté cette délibération en Conseil communautaire et là, c'est la même pour valider ce partenariat entre Ville et Agglomération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 2

Le conseil adopte à la majorité

31 - MOTION DÉPOSÉE PAR JEAN-FRANÇOIS DARAUD - INDÉPENDANT -

Jean-François DARAUD

Monsieur Jean-François DARAUD : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir par rapport à l'invitation que nous avons reçue pour le 30 septembre à Narbonne ARENA pour l'ensemble national d'Ukraine pour le spectacle caritatif VIRSKY, organisé par la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne.

Nous assistons depuis le début de la guerre en Ukraine à un engagement important de la France que ce soit au niveau de l'armement, de la formation de soldats ukrainiens, de la nécessaire aide humanitaire aux populations et au niveau financier. Cet engagement à de tels niveaux se fait à la fois dans le cadre européen et national. Au niveau national, de nombreux partis politiques de l'extrême



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

droite à l'extrême gauche, en passant par de nombreuses personnalités des républicains déplorent l'absence de débat et de vote de ces mesures que de plus en plus de Français ne partagent pas dans cette période de crise qu'ils subissent. La représentation démocratique est largement mise à l'écart. Au niveau des collectivités locales, s'il est logique que nous favorisions les initiatives privées, individuelles, de nos concitoyens ou de collectifs en vue de récolter des fonds ou des colis humanitaires pour aider la population ukrainienne, je m'oppose à ce que les mairies, Communautés d'Agglomérations, Départements ou Régions décident d'engager de l'argent public, sans débat ni vote de leurs instances, dans des opérations de promotion pour l'un ou l'autre des pays engagés dans ce conflit.

Dernièrement, les 29 et 30 septembre, les quatre collectivités locales que sont la Ville de Narbonne, le Grand Narbonne, le Département de l'Aude et la Région Occitanie ont participé au soutien, comme il était écrit sur l'affiche, du spectacle caritatif VIRSKY de l'ensemble national d'Ukraine, à l'ARENA. Ce spectacle caritatif n'avait rien en lui-même de choquant ni même de critiquable, bien au contraire, mais – et c'est là que j'ai été choqué – il a été précédé, pendant une heure, de films, chants et de prises de parole de propagande auxquels nos collectivités n'ont pas, en tant que telles, à être associées et aux citoyens à les financer.

Je vous demande donc de vous prononcer pour qu'à l'avenir dans ce conflit, qui dure et qui est amené à durer, si de l'argent public est envisagé directement ou même par des actions indirectes (comme des mises en disposition de locaux ou publicitaires), qu'elles fassent toutes l'objet d'une délibération et d'un vote. Je ne comprendrais pas que cette motion soit rejetée, car sans prendre parti pour l'un ou l'autre des belligérants, en prenant parti pour l'aide aux populations, je demande simplement par cette motion que toute décision qui engage les collectivités soit précédée par une délibération et un vote. C'est la démocratie. Je ne doute pas que quelqu'un autour de cette table ne soit pas démocrate. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je crois que nous n'avons pas vu le même spectacle. J'y étais, je n'étais pas invité, j'ai pris des places, j'ai invité aussi des amis. S'il fallait faire des délibérations et des votes pour ça, cela veut dire aussi que tous les arrêtés et les décisions que peut prendre M. le Maire devraient faire l'objet d'un vote. Politiser comme cela ce qui s'est passé, cette générosité, ce spectacle où tout le monde était là pour donner de soi, où il n'y avait pas du tout de volonté de manipuler les gens, etc. C'était bon enfant, mais il y avait aussi des choses graves. Il faut ouvrir les yeux. On nous a montré des vidéos avec des faits réels qui se produisent. C'est loin de nous, cela n'a pas d'odeur ni de couleur. Heureusement qu'il y a des manifestations pareilles pour nous rappeler que des gens souffrent derrière. Quand vous voyez des personnes, en direct, dans des conditions de fortune, avec derrière des bombes, qui n'ont plus d'électricité, qui sont dans le noir qui aujourd'hui sont dehors et que chez eux il fait -10... On ne politise pas. On surfe sur des rumeurs, sur le complotisme, etc. Il faut arrêter ! J'espère que le père Noël, Monsieur DARAUD, vous amène un peu de bons sens et qu'on n'aura plus ce genre de motions qui sont politisées et abjectes, surtout à cette période. J'espère que les gens vont se mobiliser toujours pour donner de l'argent, pour ceux qui peuvent, ou des moyens, etc. pour que ces populations vivent. Il n'y a pas besoins de délibération pour cela.

Madame Milanka PETROVIC : Je voulais reprendre M. Nicolas SAINTE-CLUQUE. J'étais présente ce soir-là à ce spectacle. On nous a demandé de chanter l'hymne ukrainien ponctué de : « *Gloire à l'Ukraine* ». Je trouvais cela très politisé. Cela n'avait rien à voir dans le programme de présentation d'une association. Je trouve que c'était décalé. On va dire que, finalement, cette erreur permet de soulever la question de la neutralité des associations. Je pense que nous tous, ici présents, voulons des associations républicaines et seulement républicaines. Il est donc important que les associations



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

narbonnaises s'abstiennent de toute manifestation de conviction politique ou religieuse dans l'exercice des fonctions et des actions mises en œuvre. Je propose donc au Conseil municipal de réfléchir peut-être à la rédaction d'une charte du respect des valeurs de la République, de la laïcité, de la citoyenneté, de la parité et de la neutralité politique et religieuse que nos associations devront respecter sous peine de dissolution.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 1

Contre : 36

Abstentions : 5

Le conseil rejette à la majorité

Monsieur le Maire : Avant de vous souhaiter un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année, vous avez à votre disposition, comme l'année dernière, un bagel pour passer, ce soir, une bonne soirée. Je vous souhaite un joyeux Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16

Signature du Secrétaire de Séance

Evelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire

Didier MOULY